



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 15

Date de la convocation :

27/10/2022

Date d'affichage :

27/10/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 03 novembre 2022

L'an deux vingt-deux, le 03 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, AUSSENAC Laurie CARTIER Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, HUMBLLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, et Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR, Suayib, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy, GANÉE Roger,

Procuration : MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur ERTUGRUL Ali

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2022-048 – Proposition de conclusion d'un bail commercial avec Madame Michelle P. pour l'installation d'un salon de coiffeur dans le site de l'ancien périscolaire

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des Personnes Publiques ;

Vu la proposition de Madame Michelle P. habitante à Saint-Usage du 24 aout 2022, d'ouvrir un salon de coiffeur sur la commune dans le site de l'Ancien Périscolaire au RDC ;

Vu l'avis du Comité Travaux et Patrimoine du 20 octobre 2022 ;

Considérant que Madame Michelle P. propose de réhabiliter l'entièreté du rdc du bâtiment de l'Ancien Périscolaire pour créer un salon de coiffeur. L'ensemble des travaux de réhabilitation et de mise aux normes serait à la charge de Madame Michelle P ainsi que l'ensemble des charges afférentes à ce bâtiment notamment celle liée aux autres usages du bâtiment. La commune conclurait un bail commercial devant Notaire pour trois ans renouvelables pour un montant de 150 €/mois. A l'issue de ce premier bail, un nouveau bail sera conclu par la commune avec Madame Michelle P. pour un montant de 400 €/mois ;

Considérant que cette dernière a présenté un bilan financier et comptable de cette ouverture ;

Considérant que la commune est adhérente dans l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) dans le but de développer le petit commerce dans les centres-bourgs ;

Considérant le souhait des élus de développer la place des écoles avec de nouveaux commerces ;

Considérant que les réunions organisées seraient relocalisées dans l'ancienne Mairie, les cours de Turc dans la dernière classe disponible de l'école élémentaire. L'association Fiesta Eusébiennne continuerait à jouir de l'étage du bâtiment pour ces activités ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité

Article 1 : d'accepter cette proposition de bail commercial entre Madame Michelle P. et la commune de Saint-Usage aux conditions précitées notamment en ce qui concerne la réhabilitation du rdc du bâtiment et la prise en charge de la totalité des charges du bâtiment ;

Article 2 : Décide que le futur acte relatif à cette opération sera dressé en l'étude notariale de Maître BRUCHON et GUIEU situé au 32 rue de la République – 21250 Seurre

Article 3 : D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire

Nombre de voix pour	11	Abstentions	2
Nombre de voix contre	2	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire



Valérie HOSTALIER